Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20251204-DELIB2025_38-DE

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN
EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame Dominique ELIOT, Maire.

Présents : ELIOT Dominique, LE CALOC'H Patrick, SALAÜN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, EMERY Morgan, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, HORELLOU Pierre, LUBAC Alexandre.
Absents ayant donné procuration : RACAPE Sonia à LE QUAY Michel.
Absent : LANCELOT Jacky

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Monsieur Michel LE QUAY désigné pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 29 novembre 2025
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2025/38 : Restauration église Saint-Maudez -Tranches 3 et 4 – Demande de subvention à la Région Bretagne

Madame Nicole SALAÜN, adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que le projet de restauration de l'église Saint-Maudez a été validé lors d'un précédent conseil municipal.
Ce projet est éligible à une subvention de la part de la Région Bretagne au titre de la politique d'investissement en faveur du patrimoine non protégé.
Les deux premières tranches de travaux ont fait l'objet d'une aide de la Région Bretagne.

Les deux dernières tranches sont estimées à 368 000 € HT. Elles portent sur :

- La restauration des façades nord nef & anciens fonds baptismaux, des bras du transept, du chevet et sacristie
- L'aménagement lithurgique, avec restauration des boiseries du chœur

Pour prétendre à cette aide financière, la Collectivité s''engage à mettre en place des actions de valorisation de l'édifice religieux visant à permettre au visiteur d'être accompagné dans son parcours de visite (dépliants,...), et à faire vivre cet édifice par l'organisation d'animations culturelles (concerts, expositions...), dans le respect de l'affectation culturelle des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- S'engage à poursuivre l'opération de restauration de l'église Saint-Maudez
- Définit comme suit les modalités de valorisation du patrimoine :
  - ouverture au public de l'édifice
  - accueil d'expositions, de concerts de musique classique ou contemporaine
  - Réalisation de dépliants présentant le projet, l'historique de l'édifice, le patrimoine, ..
- Solliciter une subvention de la Région Bretagne pour le présent projet, au titre de la politique d'investissement en faveur du patrimoine non protégé
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet.

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Madame la Maire,
Dominique ELIOT

MAIRIE DE LANVAUDAN 56240 MORBIHAN

Le secrétaire de séance,
Michel LE QUAY